



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°36-2018-068

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## Préfecture de l'Indre

36-2018-09-07-003 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Maryvonne DESBOIS, administratrice générale des finances publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre (2 pages)	Page 3
36-2018-09-07-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière ordonnancement secondaire à Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, administrateur des finances publiques adjoint, directrice du pôle "pilotage et ressources" à la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de l'Indre (3 pages)	Page 6
36-2018-09-01-006 - Décision n° 2018-1-36 donnant délégation de signature DIRCO (4 pages)	Page 10

Préfecture de l'Indre

36-2018-09-07-003

Arrêté portant délégation de signature à Mme Maryvonne  
DESBOIS, administratrice générale des finances  
publiques, Directrice Départementale des Finances  
Publiques de l'Indre



PREFECTURE DE L'INDRE

## ARRETE N°

portant délégation de signature à Mme Maryvonne DESBOIS,  
Administratrice Générale des Finances Publiques,  
Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre

**LE PREFET,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 modifiée relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 modifié relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Seymour MORSY en qualité de Préfet du département de l'Indre ;

VU le décret du 16 avril 2018 portant nomination et affectation de Mme Maryvonne DESBOIS, Administratrice Générale des Finances Publiques en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 36-2018-08-10-002 du 10 août 2018 portant délégation de signature à Mme Maryvonne DESBOIS, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre,

## ARRETE

**Article 1er.** - Délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne DESBOIS, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Indre, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Article 2.** – Madame Maryvonne DESBOIS, Administrateur Général des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet de l'Indre, par arrêté de délégation qui devra être transmis au Préfet de l'Indre aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3.** - L'arrêté préfectoral n° 36-2018-08-10-002 du 10 août 2018 portant délégation de signature à Mme Maryvonne DESBOIS, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Indre est abrogé.

**Article 4.** – Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à la rubrique «Recueil des Actes Administratifs».



Seymour MORSY

Préfecture de l'Indre

36-2018-09-07-002

Arrêté portant délégation de signature en matière  
ordonnancement secondaire à Mme Eliane-Sylvie  
DESLANDES, administrateur des finances publiques  
adjoint, directrice du pôle "pilotage et ressources" à la  
direction départementale des finances publiques (DDFIP)  
de l'Indre



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

Direction du développement local  
et de l'environnement  
Cellule de la coordination administrative  
Affaire suivie par : C Palancher

## ARRÊTÉ du

**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à  
Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, administrateur des finances publiques adjoint,  
directrice du pôle « pilotage et ressources »  
à la direction départementale des finances publiques (DDFiP) de l'Indre**

**Le Préfet de l'Indre,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration
- Vu** le décret du 6 mai 2016, portant nomination de M. Seymour MORSY, en qualité de Préfet du département de l'Indre ;
- Vu** la décision du 8 mars 2013 portant affectation de Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, en qualité de responsable du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2018-08-10-003 du 10 août 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, administrateur des finances publiques adjoint, directrice du pôle « pilotage et ressources » à la direction départementale des finances publiques (DDFiP) de l'Indre ;

**Sur** proposition de la Directrice départementale des finances publiques de l'Indre,

Place de la Victoire et des alliés CS 80583 - 36019 CHÂTEAUROUX Cedex – Tel : 02 54 29 50 00  
Site internet : [www.indre.gouv.fr](http://www.indre.gouv.fr)

**Vu** la décision du 8 mars 2013 portant affectation de Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, en qualité de responsable du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 août 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, administrateur des finances publiques adjoint, directrice du pôle « pilotage et ressources » à la direction départementale des finances publiques (DDFiP) de l'Indre ;

**Sur** proposition de la Directrice départementale des finances publiques de l'Indre,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée à Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, administrateur des finances publiques adjoint, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Indre, à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances de l'Indre.
- recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » ;
  - n° 218 – « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;
  - n° 723 – « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ;
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités du ministère de l'économie et des finances et, s'agissant de la cité administrative, sur le compte de commerce n° 907 – « Opérations commerciales des domaines ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2** – Demeurent réservés à la signature du Préfet de l'Indre :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État relevant du programme n° 833 – « avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes ».

**Article 3** – Mme Eliane-Sylvie DESLANDES peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité, dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 4** – Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral N° 36-2018-08-10-003 du 10 août 2018.

**Article 5** – Le Secrétaire Général de la préfecture et l'administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Indre sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs ».

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a smaller 'M' and a period.

Seymour MORSY

Préfecture de l'Indre

36-2018-09-01-006

Décision n° 2018-1-36 donnant délégation de signature  
DIRCO

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des Routes  
Centre-Ouest

direction

Décision n° 2018 – 1 - 36

en date du – 1 SEP. 2018

donnant délégation de signature

**Le Directeur Interdépartemental  
des Routes Centre-Ouest**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Seymour MORSY en qualité de préfet de l'Indre ;

VU l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes, et notamment son article 3 fixant le ressort territorial et le siège de la direction interdépartementale des routes Centre -Ouest ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 novembre 2006 confiant la responsabilité de certaines sections du réseau routier national structurant du département de l'Indre à la direction interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

VU l'arrêté du 26 mai 2015 de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, nommant M. D. BORDE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

VU l'arrêté du préfet de l'Indre en date du 23 mai 2016 portant délégation de signature à M. Denis BORDE;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** Délégation de signature est donnée à M. Hervé MAYET et à M. Grégoire GEAL, adjoints au directeur interdépartemental des routes Centre Ouest, à effet de signer au nom du Préfet de l'Indre tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions dans les domaines suivants concernant le réseau routier national du ressort de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest dans le Département de l'Indre :

<b>A – GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL</b>	
- 1 Délivrance des alignements individuels, contrôle des alignements	L.112.1à 7du Code de la Voirie Routière
- 2 Occupation temporaire du domaine public routier et ses dépendances (permission en cas d'emprise, permis de stationnement dans les autres cas), actes d'administration des dépendances du domaine public routier	L. 113-2 du Code de la Voirie routière et R53 du Code du Domaine de l'État
- 3 Délivrance des accords de voirie pour : 3.1.Les ouvrages de transports et distribution d'énergie électrique, 3.2.Les ouvrages de transports et distribution de gaz, 3.3.Les ouvrages de télécommunication.	L. 113.3 du Code de la Voirie Routière
- 4 Délivrance d'autorisation de voirie sur RN concernant : 4.1.la pose de canalisations d'eau, d'assainissement, d'hydrocarbures, 4.2. l'implantation de distributeurs de carburants a) sur le domaine public (hors agglomération) b) sur terrain privé (hors agglomération) c) en agglomération (domaine public et terrain privé)	L 113.1 et suivants du Code de la voirie routière  Cirulaire 69-113 du 6 novembre 1969
- 5 Autorisation de création de voies accédant au réseau routier national	L. 123-8 du Code de la Voirie Routière
- 6 Autorisation de remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service des routes nationales	
- 7 Approbation d'opérations domaniales	Arrêté du 23 décembre 1970
- 8 Mise en demeure de supprimer des panneaux de publicité en infraction avec le Code de l'environnement, à l'exception des panneaux installés par les collectivités locales	Article L 581-27 et suivants du Code de l'Environnement Article 418-1 et suivants du Code de la Route
- 9 Délivrance, renouvellement, retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.	Cirulaire du 9 octobre 1968
<b>B) EXPLOITATION DES ROUTES NATIONALES</b>	
- 1 Réglementation de la circulation sur les ponts des routes nationales et autoroutes non concédées	Code de la route Art. R422-4

- 2 Réglementation de police sur routes nationales et autoroutes non concédées : - stationnement - limitation de vitesse - intersection de route-priorité de passage-stop - implantations de feux tricolores - mises en service - limites d'agglomérations : avis a posteriori - autres dispositifs	Code de la route Art R411-3 à R411-8, R 413-1 à R413-10, R415-8
- 3 Décisions de restrictions temporaires de circulation nécessitées pour tous les travaux sur les routes nationales, les voies express, les autoroutes non concédées y compris pour les travaux entraînant une coupure de la route avec déviation de la circulation.	Code de la route Art R 411-8 et Art R411-18
- 4 Décisions d'interruption et de déviation temporaire de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique ainsi que les décisions de remise en circulation.	Code de la route Art R 411-21-1
- 5 Avis du Préfet : 5.1 sur arrêtés temporaires de circulation sur les RN en agglomération 5.2 sur arrêtés permanents de circulation ainsi que sur tout projet envisagé par les maires, sur les RN en agglomération 5.3 sur arrêtés réglementant la circulation sur une voie d'une collectivité ayant une incidence sur la circulation sur le réseau national.	Code de la route Art R 411-8
- 6 Etablissement des barrières de dégel sur routes nationales et réglementation de la circulation pendant la fermeture	Code de la route Art R 411-20 Circulaire 703 du 14 janvier 1970
- 7 Autorisation de dérogation d'utilisation des pneus à crampons sur routes nationales.	
- 8 Autorisations en application des articles R421-2, R 432-7, R 433-4 du Code de la Route (circulation à pied et présence de véhicules sur réseau autoroutier et routes express).	Code de la route Art R 421-2, R432-7, R 433-4
- 9 Avis du gestionnaire lorsque la délivrance d'un permis de construire aurait pour effet la création ou la modification d'un accès sur une route nationale (art R. 421.15 du code de l'urbanisme).	
- 10 Convention d'entretien et d'exploitation entre l'Etat et les collectivités locales pour les aménagements réalisés sur plusieurs domaines publics concernant notamment : - la signalisation - l'entretien des espaces verts - l'éclairage - l'entretien de la route	
- 11 Approbation des dossiers relatifs à la signalisation de direction sur le réseau national et dans les villes classées Pôles Verts.	Circulaire 91-1706 du 20 juin 1991
- 12 Autorisation de couper une autoroute par un convoi exceptionnel.	Arrêté interministériel du 26 novembre 2003
- 13 Agréments de sociétés de dépannage-remorquage sur autoroute et route express, après avis de la commission départementale.	
<b>C) AFFAIRES GENERALES</b>	
- 1 Notifications individuelles de maintien dans l'emploi adressées aux fonctionnaires et agents chargés de l'exploitation et de l'entretien des routes et des ouvrages, inscrits sur la liste des personnels susceptibles de devoir assurer un service continu en cas de grève.	
- 2 Représentation de l'Etat aux audiences du tribunal administratif pour les affaires relevant du domaine de compétence de la DIRCO	Code de justice administrative Art R 431-10

**ARTICLE 2.** Délégation de signature est donnée aux agents de la DIRCO dont les noms suivent et pour les domaines précisés à effet de signer au nom du Préfet de l'Indre tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions.

2.1 les chefs de service et leurs adjoints :

- Mme Agnès JAGUENEAU, Secrétaire générale à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour les décisions des domaines B et C.2 ;
- M. Clément BOURCART, Secrétaire général adjoint, pour les décisions du domaine C.2 ;
- Mme Muriel PASSOUNAUD-LOPES, Chef du SQRU, pour les décisions du domaine B ;
- M. Dominique BIROT, chef du SIR, pour les décisions du domaine B ;
- M. Jean-Christophe RELIER, Chef du SPT, pour les décisions des domaines A et B ;
- M. Cyril LAUQUIN, Adjoint au chef du SPT, pour les décisions des domaines A et B en l'absence du chef du SPT.

2.2 dans le cadre de leurs compétences territoriales, au titre de la gestion des RN 151 et 142 , pour les décisions des domaines A.1, A.2, A.3, A.4, A.8, B.4, B. 5-1, B.5-3, B.7, B.8 :

- Mme Florence TIBI, Responsable du service autoroutier ;
- M. Jean-Pierre FAURE, Responsable du pôle technique du service autoroutier ;
- M. Eddy CHAMBON, Chef du district Nord du service autoroutier ;
- M. Stéphane CHARRET, Adjoint au responsable du district Nord du service autoroutier ;

2.3 dans le cadre de leurs compétences territoriales au titre de la gestion de l'autoroute A 20 pour les décisions du domaine A.1, A.8, B.4, B.7, B.8, B.12 et B.13 :

- Mme Florence TIBI, Responsable du service autoroutier ;
- M. Jean-Pierre FAURE, Responsable du pôle technique du service autoroutier ;
- M. Eddy CHAMBON, Chef du district Nord du service autoroutier.

2.4 dans le cadre de leurs compétences territoriales pour les décisions du domaine B.8 :

- Mme Marjorie LAMBERT – GOURABIAN, Chef du CEI d'Argenton-sur-Creuse ;
- M. Dominique RONDIER, Chef du CEI de Vatan ;
- M. Denis MERCERON, Chef du CEI de Bourges.

2.5 dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau fonctionnels :

- M. Eddie JACQUET, Chef du bureau de l'ingénierie, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, pour les décisions des domaines B.3, B.4, B.6 et B.7 ;
- M. Gilles PASCAUD, Adjoint au chef du bureau de l'ingénierie, de l'exploitation et de la sécurité, du SPT, pour les décisions des domaines B.3, B.4, B.6 et B.7 ;
- Mme Véronique COURSIL Responsable du Pôle Commande publique Affaires juridiques à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour les décisions du domaine C.2.

**ARTICLE 3.** Les dispositions de la décision n°2017-2-36 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sont abrogées.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à Limoges  
Le Directeur Interdépartemental  
des Routes Centre-Ouest,

- 1 SEP. 2018

Denis BORDE